



LA BISE

LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Avec cette fin d'année 2019 se profile le terme de notre mandat municipal. Personnellement, je ne serai pas candidat à ma succession et c'est donc la dernière fois que je m'adresse à vous dans cette édition de La Bise par le mot du Maire.

Je tiens à vous exprimer tout le plaisir que j'ai eu à diriger notre commune, à être à vos côtés, à votre écoute et à répondre, dans la mesure du possible, à vos attentes durant ces 12 ans.

Mes remerciements vont aussi à mon équipe municipale et à nos employés communaux sans qui rien n'est possible.

Nous avons œuvré dans la sérénité et la bonne entente pour le développement de notre village, avec pour seule ligne de conduite l'intérêt général de la population. À ce titre, vous trouverez dans cette édition une rétrospective en images des principales réalisations de ce dernier mandat.

Le 15 mars prochain, une nouvelle équipe majoritairement renouvelée se proposera à vos suffrages. Elle sera conduite par le premier adjoint sortant et peut compter sur mon soutien.

Je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année ; des fêtes qui seront, pour certains, assombries par l'évènement de ce 11 novembre, en particulier pour nos amis du Teil. Que nos pensées et notre soutien les accompagnent...

Je vous donne rendez-vous le samedi 11 janvier à 17h30 pour les vœux 2020.

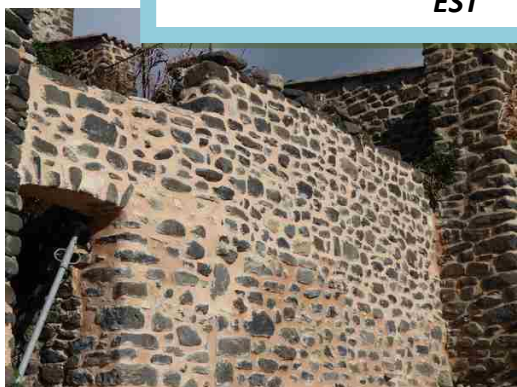
Bonne lecture.

Après le séisme de magnitude 5,4 qui a frappé très durement le Teil et St Thomé, la municipalité d'Aubignas a voulu montrer sa solidarité avec ces deux communes. Le conseil municipal, réuni le 22 novembre, a voté une aide de :

- 3000 € pour la commune du Teil,
- 1000 € pour St Thomé.

SOLIDARITÉ

REJOINTOIEMENT DE LA MURAILLE CÔTÉ EST



TRAVAUX EN COURS

RESTAURATION DE L'ORATOIRE À LA CHAPELETTE



RÉNOVATION DE LA FAÇADE DU LOGEMENT DE LA PLACETTE



DÉCLARER SON HÉBERGEMENT

Notre commune est équipée de l'outil **Déclaloc'**, plateforme de télé-déclaration en ligne pour les meublés de tourisme et chambres d'hôtes mise en place par l'ADT (Agence de Développement Touristique de l'Ardèche) au niveau départemental. Il convient donc à chaque propriétaire de déclarer son hébergement et d'obtenir ainsi un numéro d'agrément obligatoire.

Cette déclaration en ligne **remplace l'actuelle déclaration sur formulaire CERFA**, première démarche administrative pour la création d'un meublé de tourisme ou chambres d'hôtes.



**DÉCLA
LOC'**

Accédez au site
Pour déclarer
votre
hébergement

Attention !

Les hébergements existants **sont tous concernés**.

Un n° d'enregistrement à 13 chiffres est demandé par les plateformes numériques en charge de la commercialisation des hébergements (AirBnB, le Bon Coin, Aritel...).

Même si votre hébergement a déjà été déclaré par le CERFA n°13566*03, vous devez vous connecter sur Déclaloc' afin d'obtenir votre numéro à 13 chiffres.

Vous pouvez accéder à Déclaloc' à partir de notre site internet **Aubignas.fr** au niveau de l'encart « Accédez au site pour déclarer votre hébergement ».

Notre commune est sur le point de mettre en place une solution d'appels d'alerte à la population ou **Télé-alerte** afin d'informer rapidement ses administrés en cas de situation de crise (alerte météo, accidents industriels, incidents sanitaires ou autres catastrophes). Ce nouveau service sera gratuit pour les personnes inscrites.

- Le message d'alerte ou d'information est diffusé en même temps aux citoyens, sans mobiliser d'équipes sur le terrain.
- L'information est reçue par téléphone (appel sur fixe ou sur mobile), SMS, e-mail sécurisé, selon le choix des administrés.
- Le message est diffusé aux personnes concernées en fonction de la zone considérée (coupure de courant qui ne touche qu'une partie de la commune par exemple).
- Le système est conforme aux exigences imposées par le RGPD (Règlement de Protection des Données Personnelles).

MISE EN PLACE D'UNE TÉLÉALERTE SUR LA COMMUNE

Vous serez inscrit automatiquement si vous habitez à Aubignas et si vous figurez dans l'annuaire public universel.

Si vous êtes absent de l'annuaire public universel, si vous avez changé de téléphone fixe ou mobile et si vous souhaitez être alerté, il faudra aller sur le site internet de la mairie et cliquer sur le bouton « S'inscrire aux alertes » de manière individuelle.

En cas d'alerte, la **Mairie d'Aubignas** adressera un message (téléphone, SMS ou courriel) aux personnes figurant sur son fichier.

BILAN DE L'OPÉRATION BRIOCHES ADAPEI

L'ADAPEI Ardèche invitait, comme chaque année, à participer à l'opération brioches. Les élus, les membres du CCAS et des bénévoles d'Aubignas se sont chargés de les distribuer. Ils ont tenu un stand à la sortie de l'école et au carrefour de Pignatelle samedi 12 octobre. 60 brioches ont ainsi été distribuées et les 344.15 € de dons récoltés versés à l'ADAPEI.
Merci à tous pour cette opération réussie.

Hugo DIMEGLIO vient de créer une micro-entreprise sur la commune. Ses services : entretien et aménagement de jardins, débroussaillage, engazonnement, taille de haies, abattage, tonte, plantation, création, système d'irrigation...

Nous lui souhaitons bonne chance dans cette nouvelle activité.

Tél : 06 77 64 52 21

divert.entretiens@hotmail.com

CRÉATION D'ENTREPRISE



**ÉLECTIONS
MUNICIPALES :
CE QU'IL FAUT SAVOIR**

Les prochaines élections municipales sont prévues les 15 et 22 mars 2020.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être faites en mairie avant le vendredi 7 février 2020.

Les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers municipaux, puis ces conseillers élisent le maire et les adjoints.

Un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le **panachage**). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement. Obtiennent un siège au conseil municipal au premier tour, les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés ET recueilli au moins un quart des voix des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir (si c'est le cas), un second tour est organisé : l'élection a lieu à la majorité relative quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

Les membres du conseil municipal sont élus pour une durée de six ans.

L'automne est particulièrement riche en couleurs et c'est notamment vrai cette année. Si l'on se rapproche un peu de notre forêt méditerranéenne ou de quelques arbres ornementaux placés en bordure de jardins, nous découvrons l'arbousier ou arbre à fraises qui colore encore un peu plus notre nature de début d'hiver.

Son feuillage persistant, qui fonctionne au ralenti l'été, est très actif en automne et au printemps. Il porte simultanément ses fleurs et ses fruits, car les arbouses mettent un an à murir. Elles ne deviennent rouge orangé qu'entre octobre et janvier, l'année suivant la floraison.

Ce beau fruit d'apparence, est malheureusement peu considéré car il n'a pas très bon goût, et souvent on n'en mange qu'une seule fois par manque d'appétence.

**CARNET DE SAISON :
L'ARBOUSIER**



Le Syndicat des Portes de Provence a été sélectionné pour le déploiement de nouvelles consignes de tri simplifiées. Le programme mis en place par l'éco organisme CITEO permet aux citoyens de trier plus facilement. Désormais, tous les emballages se trient, sans hésitation !

**C'EST UN EMBALLAGE ?
JE TRIE !**

CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

CITEO

**Simplification du geste de tri :
Tous vos emballages se trient !**

SYPP
Vous triez,
nous valorisons



Janvier
2019



Novembre
2019



Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac de tri avec les emballages en métal et/ou en carton. Les autres plastiques, toujours plus nombreux tels que les films, les sachets, les pots de yaourt, les barquettes, étaient jetés dans la poubelle des ordures ménagères et n'étaient donc pas recyclés.

Les acteurs du tri ont travaillé main dans la main pour vous offrir une solution pérenne et valoriser les différents plastiques afin d'améliorer le recyclage et réduire l'impact environnemental.

Les habitants des territoires concernés pourront désormais trier l'ENSEMBLE de leurs emballages plastiques et les déposer dans le bac de tri.

Informations de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron (ARC)

La communauté de communes ARC, ayant la compétence économique, assure le suivi des cessions et reprises de locaux commerciaux, bâtiments industriels, bâtiments de services.

Pour plus d'informations, prendre contact avec la chargée de missions Commerce et Artisanat :

Marie Pierre MEO

mp.meo@ardecherhonecoiron.fr

Tél : 04 75 52 25 98

**COMMERCE ET
ARTISANAT**

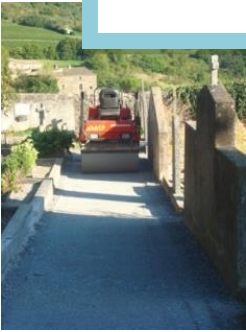
**BILAN DU MANDAT
2014/2020**

Ouverture de la muraille côté nord pour créer une nouvelle porte d'entrée au village



Aménagement de la cabine téléphonique en boîte à livres

Goudronnage des allées du cimetière



Installation de 2 nouvelles portes au garage communal

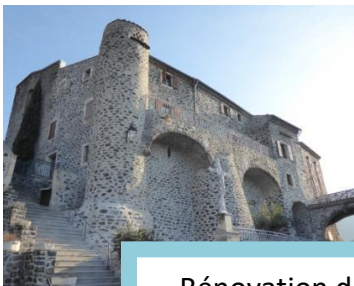
Ouverture d'une nouvelle cour d'école



Réfection du toit de l'église



Rénovation du château



Restauration de la porte d'entrée de l'église



Remplacement de l'éclairage public au village



Ouverture de l'aire de loisirs



Travaux d'isolation de la mairie



Nouvelle salle de sieste



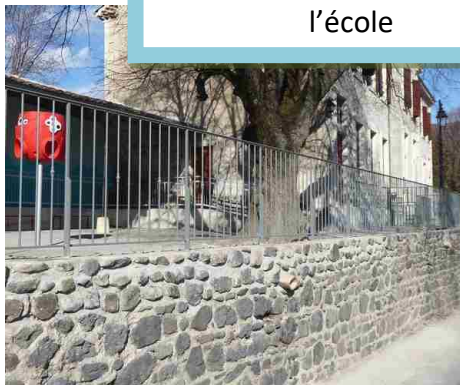
Raccordement du village au réseau d'assainissement



Restauration des façades de la mairie



Rénovation du mur de l'école



Mise en place d'une barrière rue des écoles



Élargissement du chemin des Roures



Bétonnage du chemin de Liotard



ÉTAT CIVIL



Méline CHALANCON née le 30 octobre chez Karine et Frédéric.

Léandro WYSS né le 8 novembre chez Alexandrine et Ludovic.



Yvon LAVILLE le 24 septembre.

Victoria OLLIER le 19 novembre.

JANVIER

Samedi 11 à 17h30, vœux du maire à la salle Le Préau.

FÉVRIER

Dimanche 2, réouverture de la Buvette (café associatif) avec concert des Chantistes (trio de musiciens d'Alba) à partir de 16 h. Buvette ouverte de 15 à 18h au pied du château, place du village.

Dimanche 9 à 14h, loto organisé par Les Écoliers d'Aubignas, salle le Préau.

Samedi 15, AG des Valérianes à 10h30 salle Le Préau.

Samedi 29 à 10h30 AG de la Pie sur l'Amandier, salle Le Préau.

MARS

Dimanche 15, 1^{er} tour des élections municipales.

Dimanche 22, 2^{ème} tour des élections municipales.

Ouverture du bureau de vote de 8h à 18h.

AGENDA

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de Mairie, ouverture au public :

Lundi et jeudi : de 9h à 12h,

Le vendredi : de 13h30 à 17h

65, rue des écoles 07400 AUBIGNAS

Tél/Fax : 04 75 52 41 69

E-mail : mairie.aubignas@orange.fr

Site internet : www.aubignas.fr

Permanence Maire :

M. Bosquet Christian : le vendredi de 17h à 19h

Bibliothèque : le mercredi de 14h à 16h et le vendredi de 15h30 à 18h30

Déchetterie Alba La Romaine : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30, le samedi de 8h30 à 12h30

Déchetterie Le Teil : le lundi de 14h à 18h, du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h